

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022 DELIBERATION N° DE-2022-186

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h36), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h40).

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY; M. SUSPERREGUI à Mme LAUQUE (jusqu'à 19h36); Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO; M. ESTEBAN à M. ABADIE; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h40).

Absent(s):

Secrétaire : M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. ETCHEGARAY,

OBJET: RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme suit :



	Nombre de postes
- CREATIONS DE POSTES :	19
- CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET	1

Le détail des créations de postes est joint en annexe.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote: 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec

mandat), M. BERGE

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne

Par délégation du Maire David Tollis Pirecteur général des services

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20221013-22 05269-DE Annexe : Détail de la mise à jour du tableau des effectives sion : 18/10/2022 Date de réception préfecture : 18/10/2022

Type évolution	Filière	Dans le grade de	Nb de poste(s)
Création	Administrative	Rédacteur ppal 2cl ou rédactrice ppale 2cl	1
Création	Administrative	Adjoint administratif ppal 2cl ou adjointe administrative ppale 2cl	
Création	Administrative	Adjoint administratif ou adjointe administrative	1
Création	Culturelle	Assistant ou assistante de conservation Placé€ sous l'autorité de la directrice du Muséum d'histoire naturelle, il/elle a la responsabilité de réaliser l'inventaire de certaines collections dans le respect des procédures et devra mener et participer à une réflexion sur la mise en place d'expositions Cet emploi à temps complet a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans compte tenu de la spécificité des fonctions qui lui seront confiées. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. De formation supérieure dans les domaines de la restauration et la conservation préventive de collections, l'agent devra justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les activités d'un Muséum d'Histoire Naturelle (inventaire, récolement,). La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, soit celui d'assistant de conservation du patrimoine, à laquelle s'ajouteront la prime annuelle « bons de vacances » que perçoit l'ensemble du personnel en fin d'année au titre de l'article L.714-11 du code général de la fonction publique et conformément à la délibération du conseil municipal du 13 mars 1997, ainsi que le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.	1
Création	Culturelle	Conservateur ou conservatrice en chef – Temps non complet 50%	1
Création	Sanitaire sociale	ATSEM ppal 2 cl	2
Création	Sportive	Educateur ou éducatrice des APS	1
Création	Sportive	Opérateur ou opératrice des APS	3
Création Technique		Technicien ppal 2 cl Placé(e) sous l'autorité du directeur hygiène et sécurité, il/elle assure les missions de sécurité intégrant la gestion des ERP dans toutes les démarches techniques et administratives, ainsi que le suivi des questions de sécurité des manifestations et de gestion des risques majeurs. Cet emploi à temps complet a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans compte tenu de la spécificité des fonctions qui lui seront confiées. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. De formation en gestion technique des établissements recevant du public, l'agent devra justifier d'une expérience dans le suivi, la programmation, la préparation des commissions de sécurité et dans la gestion des risques majeurs. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, soit celui de technicien principal de 2ème classe, à laquelle s'ajouteront la prime annuelle "bons de vacances" que perçoit l'ensemble du personnel en fin d'année au titre de l'article L.714-11 du code général de la fonction publique et conformément à la délibération du conseil municipal du 13 mars 1997, ainsi que le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.	

Annexe : Détail de la mise à jour du tableau de

	Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20221013-22_05269-DE				
	064-2 <u>16</u> 4	01026-2	20221013-22	05269-DE	
de	9a@ff6	eatif	ssion: 18/	10/2022	
	Date de r	éception	préfecture :	18/10/2022	

Création	Technique	Adjoint ou Adjointe technique ppal 1 cl	2
Création	Technique	Adjoint ou adjointe technique	4

19

- CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET :

Le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique autorise les collectivités à recourir à une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984.

Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre a minima les grandes étapes de la procédure des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Il est proposé de créer un emploi non permanent pour piloter le projet défini ainsi qu'il suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération	Nombre d'emploi	Emploi - catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du: 01/10/2022 Au: 30/09/2025	1	Cat A Ingénieur principal	Chargé / chargée de mission	35 h

La Ville de Bayonne accompagne le Syndicat de la Nive Maritime en charge de la création, l'aménagement, l'entretien des voies vertes et la réalisation d'étude pour le développement des circulations douces avec la mise à disposition d'un ingénieur chargé de mission, collaborateur direct du président du syndicat.

Les principales activités confiées à ce chargé de mission sont de :

- Mener un travail autour des possibilités de pérennisation des différentes vocations supportées par le chemin de halage et faire évoluer les statuts du syndicat en conséquent ;
- Administrer et faire fonctionner le syndicat ;
- Assurer la mise en œuvre de la politique décidée par les élus des communes membres ;
- Accompagner les élus dans la définition et la mise en œuvre de leurs orientations ;
- Sécuriser les actes juridiques, les procédures et être garant de la solidité des décisions ;
- Préparer, mettre en œuvre et suivre les décisions du conseil syndical;
- Représenter la collectivité ;
- Elaborer le budget et assurer son suivi ;
- Etre garant de la communication entre tous les acteurs ;
- Mettre en œuvre les études et /ou travaux.

Le terme de ce projet est fixé à l'approbation par le conseil syndical de la Nive Maritime d'un plan de requalification et de développement de la voie verte. Un contrôle et une évaluation des missions interviendront tout au long de ce projet.

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20221013-22_05269-DE Annexe : Détail de la mise à jour du tableau des effectiffs sion : 18/10/2022 Date de réception préfecture : 18/10/2022

La personne sera placée sous l'autorité du Directeur du Cadre de Vie au sein de la Direction générale adjointe en charge des services techniques.

L'agent devra justifier d'une formation de type ingénieur génie hydraulique et métiers de l'eau - environnement et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine des infrastructures et aménagements (berges, digues et chemins de halage,...).

Une connaissance fine du contexte territorial, du statut de la fonction publique, du cadre financier et budgétaire, de la réglementation applicable aux collectivités territoriales est également attendue. Il devra maîtriser parfaitement la méthodologie de la conduite de projets et disposer de grandes qualités rédactionnelles et relationnelles avec de réelles aptitudes au travail en réseau et à la communication autour d'un projet.

La rémunération sera composée du traitement de base calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, soit celui d'ingénieur principal ainsi que du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.